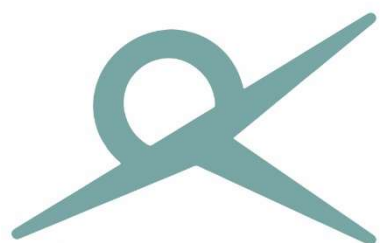


**RAPPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI
ENERGIE CLIMAT RAPPORT**

EXERCICE 2022



**Financière
Pouyanne**

le Sens des Territoires

Sommaire

1. Informations relatives à la démarche générale de la SGP.....	3
1.1. Démarche générale	3
1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte ..	4
1.3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l’articles 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen.....	4
1.4. Adhésion de l’entité ou de produits financier à une initiative sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance	4
2. Moyens internes déployés par la Financière Pouyanne.....	4
3. Démarche de la prise en compte de critères ESG au niveau de la gouvernance de la Financière Pouyanne	5
4. Stratégie d’engagement.....	5
5. Alignement avec les accords de Paris	5
6. Biodiversité	5
7. Risques ESG.....	6

1. Informations relatives à la démarche générale de la SGP

1.1. Démarche générale

Dans son dernier rapport, le GIEC rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée de 1.1°C par rapport à la période préindustrielle.

Conscient des enjeux, l'équipe de la Financière Pouyanne souhaite porter sa contribution à son échelle afin de limiter son impact environnemental et améliorer son impact social et territorial.

Depuis 2021, nous publions et tenons à jour notre « Charte d'Investissement d'Impact Territorial » qui décrit notre vision et affirme nos engagements envers nos investisseurs, nos participations et leurs managers, et nos collaborateurs.

La Financière Pouyanne a ainsi modélisé la prise en compte des externalités positives de ses investissements et de son activité pour le territoire.

Pour ce faire, dans le cadre de sa démarche RSE et des actions qu'elle porte, La Financière Pouyanne s'est appuyée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) mis en place par l'UNEP au sein des Nations Unies mais aussi sur des critères ESG sélectionnés au nombre de 8 :

- Social & Sociétal :

1. Prendre en compte les critères de mixité et diversité dans la sélection de notre équipe.

2. Favoriser l'engagement citoyen des collaborateurs auprès d'associations sportives, solidaires ou culturelles, dans une parfaite neutralité politique et culturelle.

- Environnement :

3. Promouvoir des actions durables au quotidien en limitant notre consommation d'énergie et en pratiquant le recyclage.

4. Privilégier un mode de déplacement minimisant les émissions de CO2.

- Territorial :

5. Participer à la création d'emplois locaux stables et durables.

6. Stimuler l'activité économique locale en travaillant avec des partenaires et collaborateurs régionaux.

- Gouvernance :

7. Promouvoir un management clair et à l'écoute qui soit à la fois éthique et responsable et bannissant toutes formes de harcèlement.

8. Mettre en place des dispositifs collectifs de complément de rémunération comme l'intéressement ou l'épargne salariale.

1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

Nos fonds font l'objet d'un rapport semestriel préparé et transmis aux investisseurs. Il présente les résultats financiers mais aussi les avancés en matière d'ESG sur les différentes participations.

1.3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen

Au 31 décembre 2022, aucun fonds n'a été classé article 8.

1.4. Adhésion de l'entité ou de produits financiers à une initiative sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

En tant que société de gestion, la Financière Pouyanne adhère aux organisations suivantes :

- France Invest

2. Moyens internes déployés par la Financière Pouyanne

- Social

La Financière Pouyanne respecte la parité homme/femme dans ses équipes. En outre, la dirigeante est une femme.

- Environnemental

Les déplacements en train et en vélo sont privilégiés dans l'équipe.

- Ressources Techniques :

Au moment de l'investissement, un score d'impact ESG est réalisé en interne par la société de gestion ainsi qu'une matrice d'impact qui en découle.

- Formation :

En fin d'année 2022, la Financière Pouyanne prévoit la mise en place de manière régulière de formations sur des thèmes ESG et/ou climatiques et Finance Durable dont la première est initiée en juin 2023 sur le thème de la Finance Durable.

Un partage régulier d'informations sur les thématiques ESG et climat est assuré, notamment lors des réunions d'équipe de la société de gestion.

- **Informations relatives au développement de produits financiers et services associés à ces actions**

La Financière Pouyanne a développé en interne en 2022 des modèles d'annexes SFDR, qui ont été effectifs en début d'année 2023.

3. Démarche de la prise en compte de critères ESG au niveau de la gouvernance de la Financière Pouyanne

Les critères ESG sont appliqués à différents niveaux :

- Comité d'investissement : score d'impact ESG réalisé avant la réalisation d'un investissement.
- En réunion d'équipe de la société de gestion : l'objectif étant de trouver des points d'amélioration sur les sujets ESG.

4. Stratégie d'engagement

La société de gestion fixe des objectifs de progrès en matière d'ESG grâce à un score d'impact qui est réalisé avant chaque investissement et à la fin de celui de l'investissement, ayant pour but son amélioration.

La Financière Pouyanne s'engage à ne pas intervenir dans des investissements pouvant avoir un résultat au score d'impact interne trop faible ou en lien avec la production d'énergie fossile.

5. Alignement avec les accords de Paris

Soucieuse de son empreinte écologique, la Financière Pouyanne facilite la possibilité de réaliser du télétravail et des déplacements plus doux.

6. Biodiversité

La Financière Pouyanne s'inscrit dans une démarche d'investissement d'impact territorial, une forme d'investissement porteur de sens qui a pour intention de générer des externalités positives sur son environnement. Nous souhaitons valoriser la qualité de notre patrimoine pour leur permettre un usage plus responsable et durable.

C'est pourquoi, la société de gestion a créé un fonds permettant le développement du photovoltaïque sur le territoire.

De plus, nos projets immobiliers incluent une amélioration des émissions carbone de part la pose de bornes électriques dans les parkings ou encore la végétalisation des espaces extérieurs.

7. Risques ESG

La Financière Pouyanne reconnaît le changement climatique et l'intègre comme un enjeu majeur à prendre en compte dans ces décisions d'investissement. C'est pour cela qu'elle applique une politique d'exclusion cohérente avec ses valeurs et son approche responsable. Nous ne voulons pas financer d'activités ou d'entreprises qui causent des dommages à la santé humaine et à la santé mentale, à l'environnement ou à la biodiversité, et/ou qui ne se conforment pas à certains principes fondamentaux.

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Il ne doit pas être considéré comme une offre de vente, ni comme une communication promotionnelle ou une sollicitation en vue de l'achat d'un produit quelconque.

La Financière Pouyanne est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 12/04/2018 sous le numéro GP-18000005.